

Espions contre journalistes

Les multiples cas d'espionnage de journalistes québécois par la police soulèvent des inquiétudes.



Par Grant Buckler, journaliste pigiste et membre du *Canadian Issues Committee* de CJFE
Ottawa, Canada, Mai 2017

Pour citer cet article :

BUCKLER, Grant. «Espions contre journalistes : Les multiples cas d'espionnage de journalistes québécois par la police soulèvent des inquiétudes.», Laboratoire d'idées de la Commission canadienne pour l'UNESCO, mai 2017.

Les opinions exprimées dans le présent article sont celles de l'auteur et ne coïncident pas nécessairement avec les vues ou les politiques de la Commission canadienne pour l'UNESCO.

En 2016, la police de Montréal a mis sur écoute le téléphone mobile de Patrick Lagacé, un chroniqueur au quotidien *La Presse*. Les autorités policières n'écoutaient pas chaque conversation, elles recueillaient plutôt des métadonnées, soit de l'information sur les appels sortants et entrants de M. Lagacé, sur l'emplacement de l'appareil et, par la force des choses, sur les déplacements de M. Lagacé.

Tout cela était techniquement autorisé par la loi. M. Lagacé a indiqué que la police a obtenu 24 mandats contre lui, signés par une poignée de juges.

La police maintient qu'elle ne visait pas M. Lagacé, mais qu'elle surveillait son téléphone dans le cadre d'une enquête sur un de ses agents. Vraisemblablement, les autorités policières soupçonnaient Faycal Djelidi de transmettre des renseignements confidentiels sur des enquêtes et, pendant la surveillance de ses appels, elles ont découvert que leur agent avait communiqué avec M. Lagacé. La police a donc obtenu des mandats pour mettre sur écoute le téléphone de M. Lagacé.

« Je croyais que les bureaux de juges de ce pays auraient tourné en ridicule une telle demande, a souligné M. Lagacé. Or, ce ne fut pas le cas. »

La Presse a été mise au fait de cette surveillance parce qu'un journaliste faisant un reportage sur une autre enquête policière a remarqué que le nom de M. Lagacé y figurait. En demandant au procureur de la Couronne la raison de cette situation, l'avocat du quotidien a appris l'existence des mandats.

La Presse a depuis demandé à la cour de garantir que les numéros de téléphone des personnes qui ont été en communication avec M. Lagacé ne soient pas rendus publics, car certaines de ces personnes sont des sources confidentielles.

Au moment où a été mis au jour l'espionnage à l'endroit de M. Lagacé, la Sûreté du Québec a révélé qu'elle avait enregistré pendant cinq ans les appels de six autres journalistes : Alain Gravel, Isabelle Richer et Marie-Maude Denis de Radio-Canada; Denis Lessard de *La Presse*; André Cédilot, ancien journaliste à *La Presse*; et Éric Thibault du quotidien *Le Journal de Montréal*.

Cet espionnage aurait été lié à des reportages sur la corruption dans l'industrie de la construction du journal *La Presse* et de l'émission *Enquête*. Ces reportages ont forcé le gouvernement provincial à tenir la Commission Charbonneau.

La Sûreté a ensuite admis avoir surveillé, en décembre 2014, les appels téléphoniques d'un autre journaliste, dont l'identité n'a pas été révélée parce la cause est encore devant les tribunaux, aux dires de la police.

En septembre 2016, la Sûreté a saisi l'ordinateur portatif de Michael Nguyen, un journaliste au quotidien *Le Journal de Montréal*. La police provinciale a allégué que M. Nguyen a obtenu illégalement des renseignements pour un reportage sur le comportement abusif d'un juge du Québec. M. Nguyen a soutenu que ces renseignements étaient accessibles au moyen d'une recherche dans Google.

« Ces révélations d'espionnage ont choqué les Canadiens et des observateurs d'autres pays, souligne Margaux Ewen, directrice des communications de Reporters sans frontières à Washington, D.C. Si de telles situations peuvent se produire au Canada, elles peuvent se produire partout dans le monde », a-t-elle ajouté.

Stephane Giroux, président de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ), a ajouté : « La FPJQ est choquée et indignée par ce scandale d'espionnage ».

Presque sur-le-champ, le premier ministre Philippe Couillard a annoncé des directives censées rendre plus difficile l'obtention de mandats de perquisition contre des journalistes et un examen des procédures de la Sûreté du Québec et des forces policières de Montréal et de Québec. La province a ensuite établi une commission d'enquête chargée de se pencher sur l'espionnage à l'endroit des journalistes et habilitée à tenir des audiences publiques, à faire comparaître des témoins et à obtenir l'avis d'experts. Cette commission d'enquête devrait présenter son rapport au printemps 2018.

La province a immédiatement modifié les règles concernant les mandats permettant d'espionner des journalistes. Dorénavant, la police devra passer par le Procureur général de la Couronne pour obtenir un mandat visant des journalistes, une règle qui s'applique déjà aux avocats et aux politiciens. Par ailleurs, la police de Montréal a déclaré que les hauts gradés de la police doivent désormais approuver toute demande de mandat d'espionnage à l'endroit d'un journaliste.

Un porte-parole de la Commission d'accès à l'information du Québec a déclaré à CJFE dans un courriel : « Les inquiétudes que soulève cette situation ne concernent pas uniquement les journalistes et la liberté de presse. Elles concernent également la protection de la vie privée de tous les citoyens, même ceux qui ne sont pas soupçonnés d'activités criminelles ». La Commission rappelle que la collecte des métadonnées provenant de téléphones mobiles peut révéler des renseignements touchant l'orientation sexuelle, les croyances religieuses et la santé mentale. Le commissaire à la protection de la vie privée du Canada a soulevé de telles inquiétudes dans une lettre d'opinion publiée en novembre.

Même si la surveillance policière des journalistes semble être actuellement une situation propre au Québec, la GRC a admis avoir écouté les conversations téléphoniques d'un journaliste après un attentat à la bombe à la mine Giant de Yellowknife (T.N.-O.) en 1992.

En février 2015, la GRC a aussi demandé la saisie des notes et enregistrements des échanges entre Ben Makuch, journaliste de Vice News, et un présumé combattant canadien de Daech. La GRC voulait obtenir les enregistrements de l'application Kik Messenger, dont s'est servi M. Makuch pour échanger avec Farah Mohamed Shirdon. La GRC a déjà porté des accusations contre M. Shirdon. La Cour supérieure de justice de l'Ontario a maintenu l'ordonnance de production en mars 2016, tout comme la Cour d'appel de l'Ontario en mars 2017.

« Cette décision néglige l'importance de la protection des sources, menace l'intégrité du journalisme au Canada et place la fonction d'enquête essentielle de la presse à la merci des autorités policières, a déclaré Tom Henheffer, directeur général de CJFE. Si les journalistes ne peuvent plus protéger leurs sources, ces sources d'information se tariront. Ainsi, les Canadiens se trouveront mal informés et la démocratie perdra gros. »

La surveillance des journalistes n'est pas l'unique problème entre les médias et la police au Québec. Le *Rapport sur la liberté d'expression au Canada* de l'année dernière a signalé des inquiétudes sur plusieurs incidents de violence à l'endroit des journalistes pendant les trois années précédentes, particulièrement au Québec.

Les signalements de violence semblent avoir nettement diminué, bien que CJFE continue de surveiller la situation. Certes, les agressions à l'endroit des journalistes peuvent sembler plus graves que l'espionnage, qui demeure néanmoins une sérieuse préoccupation.

Le reste du pays n'est d'ailleurs pas épargné par cette situation. M. Lagacé se dit impressionné par la réaction de la province, mais « les seuls politiciens qui n'ont pas réagi correctement ont été les Libéraux fédéraux et la Ville de Montréal.

Le gouvernement fédéral devrait promulguer une loi bouclier qui préserve le droit des journalistes de protéger l'identité de leurs sources », a-t-il ajouté.

Le Canada est « l'un des rares pays occidentaux où il n'y a pas de loi qui protège la liberté de la presse par la protection des sources, a déclaré M. Giroux. Même si les États-Unis n'ont pas de loi bouclier fédérale, la plupart des États en ont une variante. Les pays dotés d'une loi bouclier sont notamment l'Australie, l'Autriche, la France, l'Allemagne, la Norvège, l'Espagne, la Suède et le Royaume-Uni.

En définitive, a-t-il ajouté, nous avons besoin de lois si nous voulons protéger les sources journalistiques. »

À propos de l'auteur

Grant Buckler (@grantbuckler) est un journaliste pigiste à la retraite qui habite à Kingston (Ontario) et un membre du Canadian Issues Committee de CJFE. Cet article a été tiré du Rapport annuel sur la liberté d'expression au Canada de CJFE. Vous pouvez prendre connaissance de la version intégrale du Rapport à www.cjfe.org/2017review. CJFE remercie la Commission canadienne pour l'UNESCO pour son appui.

À propos de CJFE

L'organisation Journalistes canadiens pour la liberté d'expression (CFJE) surveille et défend la liberté d'expression et le droit à l'information du public au Canada et ailleurs dans le monde. Nous défendons la liberté de presse comme faisant partie intégrante d'une société juste et ouverte. CJFE promeut les droits à la liberté d'expression de tous, et encourage et aide les personnes et les groupes à protéger leurs propres droits à la liberté d'expression et ceux d'autrui.

Nous publions annuellement le *Rapport sur la liberté d'expression au Canada* en tant que prolongation de notre travail de surveillance, de promotion et de défense de la liberté d'expression au Canada. Ce rapport se veut une analyse contextuelle des événements, politiques, institutions, ministères et figures dominantes qui ont influé sur la liberté d'expression et l'accès à l'information durant l'année. Cette publication unique au Canada est un vecteur d'information et de débat public sur les questions de liberté d'expression et les violations de celle-ci.

Cette année, le *Rapport* porte sur des enjeux essentiels et pertinents liés à la liberté d'expression, tels que la surveillance policière de journalistes et le nouveau phénomène des fausses nouvelles. Il contient des documents incontournables tels que le bulletin sur la situation de la liberté d'expression au Canada et les résultats de l'enquête auprès des Canadiens sur leurs perceptions quant aux questions de liberté d'expression. Nous présentons l'un des articles de ce rapport ci-après. Pour de plus amples renseignements sur CJFE ou pour prendre connaissance de la version intégrale du *Rapport*, veuillez consulter notre site Web à www.cjfe.org/2017review.

CJFE tient à remercier la Commission canadienne pour l'UNESCO pour son appui au *Rapport* de cette année afin de garantir que cette importante publication accomplisse son devoir d'information des Canadiennes et des Canadiens.